

## Le mot du président

A titre exceptionnel et suite au déplacement du cortège de "GEDEON" notre Tour du Canton ne se déroulera que sur une seule journée !

En effet la gendarmerie nous a, à juste titre, interdit d'organiser notre épreuve le dimanche 27 juin. Aussi nous avons demandé à la fédération pour décaler le Tour d'une semaine. Là aussi, tenue par un calendrier stricte et eut égard aux autres épreuves notre requête fut refusée...

Nous avons donc proposé aux maires du canton d'ouvrir notre épreuve aux Elites et de l'organiser le 26 juin 2010 ! Ceci étant la seule solution pour que perdure le Tour du Canton de Bourbourg Watten.

Nous avons déjà du réduire notre épreuve d'une journée en 2008. Mais cette fois pour un souci financier ! Et bien que nous avons déjà demandé l'inscription de l'édition 2011 le premier week-end de juillet, nous espérons revenir au plus vite à notre Tour d'origine réservé aux jeunes...

Aussi je remercie très sincèrement Jean-Pierre Decool et les Maires du Canton qui maintiennent leur soutien et ainsi nous encouragent à poursuivre notre action. Je remercie également tous les annonceurs de notre plaquette, sans leur mécénat, il ne serait pas possible de boucler notre budget !

Nous espérons ainsi intéresser les clubs, mais aussi et surtout le public. Soyez nombreux sur le pas de votre porte, aux arrivées, pour encourager les coureurs, pour que vive le vélo et pour que le sport gratuit soit victorieux !

Le Président du C.O.C.F  
Régis FIGOUREUX

# Règlement particulier

## **Article 1 - Organisation**

**Le Tour Cycliste du Canton de Bourbourg-Watten** (15ème édition) est organisé par **Le Comité d'Organisation cycliste des Flandres** (COCF), 11 Place du Marché au Fruits 59630 BOURBOURG, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). La distance globale de l'épreuve est de **127,600Km**. L'épreuve est classée 1.12.7.

## **Article 2 - Participation**

Course interrégionale ouverte aux coureurs de catégorie 1, 2, 3 et Junior.

### **Equipes de 6 coureurs au maximum (4 minimums au départ)**

- Juniors et 3<sup>ème</sup> Catégorie,
- 1<sup>ère</sup> Catégorie (2 maximums par équipe)
- 2<sup>ème</sup> Catégorie (2 si première ou 4 sans première)

Les équipes Belges doivent se composer de :

- 2 coureurs élite sans contrat
- 2 coureurs élite sans contrat ayant moins de huit point UCI
- Equipe d'Espoirs et Juniors
- Equipe de 6 Juniors acceptée.

## **Article 3 - Obligations des équipes**

Les concurrentes et leurs accompagnateurs s'engagent à respecter:

- les horaires de rassemblement et de départ fixés par l'organisation
- la cérémonie de présentation
- la cérémonie protocolaire
- en toute occasion, la réputation du Tour du Canton de Bourbourg-Watten.

## **Article 4 - Permanence**

La permanence d'accueil se tient à l'espace Pierre de Coubertin, Avenue François Mitterrand 59630 BOURBOURG.

La vérification des licences et le retrait des dossards par les responsables d'équipes licenciés se font auprès de la Direction de Course, le samedi 26 juin 2010 de 10h00 à 11h30 au même endroit.

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée en présence des membres du collège des commissaires est fixée à 11h45.

La présentation des équipes a lieu sur le parking de l'espace Pierre De Coubertin à 12h45, sur le Podium Sonorisation.

La Permanence d'arrivée se tient à la Mairie, rue de la Montagne 59143 WATTEN.

## **Article 5 - Radio Tour**

Les informations courses sont émises sur une fréquence "Radio Tour" 157.4875 . Les équipes non équipées de récepteurs personnels pourront emprunter un poste récepteur auprès de l'association MOTOCOM de 10H00 à 11H30 sur le parking de l'espace Pierre de Coubertin à Bourbourg.

## **Article 6 - Assistance technique neutre**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'organisation au moyen d'une voiture, chaque équipe sera invitée à fournir des roues.

## **Article 7 - Modalités de ravitaillement**

Le ravitaillement des concurrents s'effectue de 2 façons:

### **7-2-1 - A poste fixe**

Les ravitaillements à poste fixes sont effectués par le personnel d'accompagnement des équipes. Ils ont lieu uniquement dans les zones officielles de contrôle, délimitées à l'entrée comme en sortie, sauf éventuels cas particuliers préalablement signalés. Cette zone se situe au Km 75, sortie de Wulverdinghe.

### **7-2-2 - En course**

Ce ravitaillement s'effectue selon les règles kilométriques prévues par le règlement, à partir de la voiture du Directeur Sportif. Il s'effectue obligatoirement à l'arrière de la voiture de Direction de Course ou du Commissaire.

Si nécessaire (canicule par exemple) les règles kilométriques peuvent être modifiées par la Direction de Course, après concertation avec la Direction de l'Organisation.

En cas d'échappée, le ravitaillement peut s'effectuer en dernière position du groupe, à condition que celui-ci ne soit pas composé de plus de 15 concurrents.

## **Article 8 - Maillots de leader**

Les concurrents, premiers des classements suivants, recevront un maillot distinctif de leader:

- Classement Général Individuel : Maillot Jaune
- Classement Général Individuel des jeunes: Maillot Blanc
- Classement Général de la Montagne: Maillot à pois
- Classement Général des Sprints intermédiaires: Maillot Vert
- Classement du Combiné : Maillot Bleu

## **Article 9 - Classements**

Les classements suivants sont établis:

- général individuel par temps
- général meilleure jeune par temps
- général meilleure 3<sup>ème</sup> catégorie par temps
- général Grand Prix de la Montagne
- général Sprints Intermédiaires
- général par équipe par temps
- général combiné

### **Article 9-1 - Classement des Sprints Intermédiaires**

Le vainqueur du classement des sprints intermédiaires est le concurrent qui recevra le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante: 6, 4, 2 points aux 3 premiers concurrents classés à chaque sprint indiqué sur le règlement et repéré sur le terrain par l'inscription "**SPRINT**".

En cas d'égalité de points entre les concurrents au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de 1<sup>ère</sup> place, puis par le classement final.

Les sprints intermédiaires sont les suivants:

**Km 14,8** : Place de Watten

**Km 53,8** : Place de Brouckerque

**Km 78,6** : Rue Principale, Volckerinckhove

### **Article 9-2 - Classement de la Montagne (GPM)**

Le classement de la Montagne s'obtient par l'addition des points attribués aux sommets des côtes indiquées sur le règlement et repérées sur le terrain par l'inscription "**GPM**".

L'attribution des points est la suivante 5, 3, 2, et 1 points aux 4 premiers concurrents classés.

En cas d'égalité de points entre les concurrents au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de 1<sup>ère</sup> place, puis par le classement final.

Les côtes retenues sont les suivantes:

**Km 24,9** : Bois du Ham, St Momelin

**Km 29,3** : Notre Dame des Crampes, Merckeghem

**Km 46,7** : Cote du Moulin, Pitgam

**Km 84,4** : Chemin de la Belette, Merckeghem

**Km 93** : Rue de la Montagne, ligne d'arrivée, Watten

**Km 104,6** : Rue de la Montagne, ligne d'arrivée, Watten

**Km 116,2** : Rue de la Montagne, ligne d'arrivée, Watten

### **Article 9-3 - Classement du Meilleur Jeune**

Un classement des jeunes est réservé aux juniors.

### **Article 9-4 - Classement par équipes aux temps**

Le classement général par équipe s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, il est fait application de l'addition des places des 3 meilleurs coureurs

Toute équipe réduite à moins de 3 concurrents est éliminée du classement général par équipes.

### **Article 9-5 - Classement du combiné**

Un classement du combiné sera établi selon les critères suivant: l'addition des points du classement des sprint intermédiaires, des points du classement de la montagne et des points attribués au 10 premiers à l'arrivée.

barème des points attribués à l'arrivée : 15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, 1

## **Article 10 - Délais d'arrivée**

Un délai de 5% par rapport au temps réel du vainqueur est accordé. Toute situation d'exception peut cependant être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la Direction de l'Organisation.

### **Article 10 – 1 - Délais d'élimination immédiate**

Tout coureur pointé à plus de 10 minutes du peloton principal devra et sur ordre du commissaire Balai descendre de vélo ou rendre son dossard et ne sera plus en course.

## Article 11 - Les grilles de prix

- classement général: 1300€/20

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX	PLACE	PRIX	PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1er	260	5eme	105	9eme	40	13eme	20	17eme	15
2eme	195	6eme	90	10eme	25	14eme	18	18eme	14
3eme	155	7eme	72	11eme	22	15eme	18	19eme	12
4eme	130	8eme	60	12eme	20	16eme	17	20 eme	12

- classement général junior : 198€/10

Place	Prix	Place	Prix	Place	Prix	Place	Prix
1	40	4	24	7	12	10	8
2	35	5	15	8	11		
3	30	6	14	9	9		

- classement général 3eme catégorie : 198€/10

Place	Prix	Place	Prix	Place	Prix	Place	Prix
1	40	4	24	7	12	10	8
2	35	5	15	8	11		
3	30	6	14	9	9		

- Prime du Km 109 :

1 prime de 109€ sera offerte par un sprint aux abords du **KM 109 (patronné par l'amicale départementale du Don du Sang)** qui récompensera le premier coureur du sprint.

## Article 12 - Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC et la réglementation antidopage de la loi française s'appliquent intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux mis à disposition à proximité de la permanence d'arrivée. L'accès à ces locaux est fléché depuis la ligne d'arrivée.

## Article 13 - Protocole

conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole, podium ligne d'arrivée :

- le vainqueur d'étape
- la leader du classement général des jeunes
- la leader du classement général combiné
- la leader du classement général des sprints intermédiaires
- la leader du classement de la montagne

Les différents leaders doivent se présenter dans un délai maximum de 15 minutes après leur arrivée.

Sauf cas de force majeure dûment reconnu, les concurrents qui refuseraient de se conformer aux différentes cérémonies protocolaires se verront sanctionnés.

Toutes les autres primes ou récompenses seront remises lors de la réception finale Salle des sports de Watten. Sauf cas exceptionnel imposant l'accord de la direction de l'épreuve, aucune prime ne sera remise à une tiers personne.

## Article 14 - Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

## Article 15 - Arbitrage

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance de ce règlement particulier de l'épreuve et qu'il en accepte toutes les clauses. L'arbitrage concernant le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Jury et des commissaires désignés en application du règlement de la FFC.

## **Les Officiels**

PRESIDENT DU C.O.C.F / DIRECTEUR DE COURSE : Régis FIGOUREUX 06.07.64.09.45

TRESORIERE / RELATION EQUIPE : Marjorie FIGOUREUX 06.84.23.44.52

DIRECTEUR TECHNIQUE : Michel PEUGNY

SECRETAIRE : José COLOSS

RESPONSABLE RESTAURATION : Christine FIGOUREUX

RELATION PARTENAIRE : Jean-Claude SCHERRIER

## **Echelon Course**

PRESIDENT DU JURY : Marie Josée DEPLANQUES

JUGE ARRIVEE : Raymond MILLOIS

COMMISSAIRE 1 : Célia BENOIT

COMMISSAIRE 2 : Jean-Michel LAROSE

COMMISSAIRES ADJOINTS : Françoise WIDENT

## **Service Médical**

Docteur C. DIERS 03.21.88.22.23

C.H.R DUNKERQUE 03.28.28.59.00

## Cartes et itinéraire

Kilométrage		Bourbourg - Watten	Horaires	
A	Parcourir		A	A
Parcourir	Parcours	Routes et Localités	38Km/h	42Km/h
129,5	0	<u><a href="#">Bourbourg :</a></u> <b>Départ promenade :</b> Ave de l'Europe, Rue des Anciens d'AFN, du Plantis, de Dunkerque, Pasteur, Place de l'Hôtel de Ville et <b>ARRET</b>	13h15	13h15
128,8		Coupure du ruban par M. Le Maire		
127,8	0	Rue P. Machy, J. Varlet, de Cassel, Route du Quathove <b>Départ Lancé :</b> sur CD 46	13h30	13h30
123,3	4,5	<u><a href="#">Cappellebroucke :</a></u> D 46, La Place, D 110 vers St Pierre Brouck	13h37	13h36
120	7,8	<u><a href="#">St Pierre Brouck :</a></u> Rue de la Gare, Rte de Watten	13h42	13h41
115,8	12	<u><a href="#">Holque :</a></u> D1, à droite CV 3, D 217, à droite vers Watten	13h48	13h47
113	14,8	<u><a href="#">Watten :</a></u> Rue de Dunkerque, La Place <b>Sp</b> , Rue GII De Gaulle, de St Omer <b>Sprint</b>	13h53	13h51
	21,5	<u><a href="#">St Momelin :</a></u> Rte de Watten, rond point à gauche Rte de Bergues, à gauche Rue du Chauffours, vers Bois du Ham	14h03	14h00
102,9	24,9	<b>GPM</b>		
	25,9	<u><a href="#">Wulverdynghe :</a></u> Le Berstack, Rue Principal, à gauche Rue du Vivier (*)	14h10	14h07
100,3	27,5	<u><a href="#">Millam :</a></u> D 226 Vers Merckerghem		
	29,3	<u><a href="#">Merckerghem :</a></u> D 226, à gauche Che de la Belette (*), à droite du Bois (*) à droite Rte de Beaufort (*), Notre Dame des Crampes (*) à gauche D226, à gauche Che du Marais (*), à gauche de Ronsberg (*), à droite Rte de Beaufort (*) vers Panama	14h13	14h09
98,5	29,3	<b>GPM</b>		
	34,6	<u><a href="#">Pont de PANAMA :</a></u> à droite et à gauche Rte de nouvelle Terre (*) vers Lynck	14h24	14h19
	36,9	<u><a href="#">Lynck :</a></u> à droite vers Drincham		
90,9	36,9	<u><a href="#">Drincham :</a></u> D 110, tout droit vers Pitgam Le Moulin de Pitgam	14h36	14h30
81,1	46,7	<b>GPM</b> à gauche CV 7 Vlaemynck Straete (*), à gauche CV 202 (*)		
	49	<u><a href="#">Pitgam :</a></u> à droite D 17 Vers Brouckerque	14h47	14h40
	53,8	<u><a href="#">Brouckerque :</a></u> Pont de Staelen Brughe, tout droit D 17, La Place Rte de Copenaxfort, à gauche D2, à droite Rte de Coppe	14h54	14h46
	56,4	<u><a href="#">Copenaxfort :</a></u> traverser le village chemin du Vliet (*) vers le Quathove traverser le CD 11, suivre CV 6 (*) puis tout droit CV 207 (*) à droite CD 3, à gauche CV 307 (*) suivre Che du Halage le long de la Colme jusqu'au pont Labesse (*)	14h59	14h50
	68,6	<u><a href="#">Pont Labesse :</a></u> à droite che Labesse, 2 fois à droite D 46 vers Millam	15h18	15h08
	72,3	<u><a href="#">Millam :</a></u> Rue de Bourbourg, Che Royal (*) jusque CD 226 à droite à gauche Che du Vivier (*)	15h24	15h13
	75,7	<u><a href="#">Wulverdynghe :</a></u> à gauche Rue Principal Jusqu'au pont TGV		
52,1	75,7	<u><a href="#">Ravitaillement</a></u> à droite vers Volckerinckhove	15h29	15h18
	78,6	<u><a href="#">Volckerinckhove :</a></u> D 46, Che des Templiers (*), rue Principal <b>Sp</b> , D 246, à droite Braemveld Straete (*), à droite Che de la Cabarette (*)	15h34	15h22
		<b>Sprint</b>		

		<b><u>Merckeghem :</u></b>		
	82,1	Rte de St Omer, Rte de Cassel, à gauche D 226, à droite Rte de	15h39	15h27
43,4	84,4	Beaufort (*), à gauche Rue du Bois (*) Che de la Belette (*) <b><u>GPM</u></b>		
		<b><u>Merckeghem :</u></b>		
		à droite CD 226 vers Millam		
41,4	86,4	Au stop à droite CD46 <b><u>Entrée du Circuit Final</u></b>		
		<b><u>Millam :</u></b>		
	87,4	Rte de Lederzeele, à gauche Rue de la Braserie, à droite de Watten	15h48	15h35
		<b><u>Watten :</u></b>		
		Suivre rue de Millam jusqu'à la Mairie, à gauche Rte de la Montagne		
34,8	93	<b><u>1er Passage sur la ligne</u></b> <b><u>GPM</u></b>	15h56	15h42
		CD 26 à gauche CD 226 vers Millam		
	98	Au stop à gauche CD 46 <b><u>Fin du Circuit Final</u></b>		
		Faire un deuxième Tour		
23,2	104,6	<b><u>2ème Passage sur la ligne</u></b> <b><u>GPM</u></b>	16h15	15h59
		Faire un troisième Tour		
		<b>Prime du Km 109 entrée de Millam</b>		
11,6	116,2	<b><u>3ème Passage sur la ligne</u></b> <b><u>GPM</u></b>	16h33	16h16
		Faire un quatrième Tour		
0	127,8	<b><u>4ème Passage sur la ligne</u></b> <b><u>et</u></b> <b><u>ARRIVEE</u></b>	16h51	16h32

(\*) Routes étroites



